

Le Monde

Amende record mais indolore pour Facebook

Le groupe est condamné à verser 5 milliards de dollars pour une fuite de données.

Une amende d'un montant historique mais un cours de Bourse qui monte... Voilà le paradoxe de la décision prise cette semaine contre Facebook par la Federal Trade Commission (FTC) : l'autorité de la concurrence américaine a condamné le réseau social à payer cinq milliards de dollars (4,43 milliards d'euros) pour avoir mal protégé les données de ses utilisateurs et laissé Cambridge Analytica, un prestataire de la campagne présidentielle de Donald Trump, aspirer des millions de profils de membres, ont révélé le *New York Times* et le *Wall Street Journal*, vendredi 12 juillet. L'action de Facebook a, elle, grimpé de 1,8 %, à près de 205 dollars, atteignant son plus haut niveau depuis un an.

A l'annonce de cette sanction attendue depuis l'ouverture de l'enquête en 2018, le sentiment général est qu'elle se révèle assez indolore pour l'entreprise de Mark Zuckerberg. Ce n'est qu'une « *tape sur la main* », ont écrit le représentant démocrate David N. Cicilline et certains médias américains, reprenant une expression déjà utilisée par Elisabeth Warren, la sénatrice candidate à l'investiture démocrate à la présidentielle et favorable au « *démantèlement* » de Facebook, Google, Apple et Amazon.

Le groupe de Mark Zuckerberg a déjà anticipé, en annonçant le 24 avril, avec ses derniers résultats, une provision de « *trois milliards de dollars* », en vue de la sanction. A l'époque, les marchés avaient accueilli favorablement cette ponction qui aurait fait frémir de nombreuses entreprises, parce que sa rentabilité reste impressionnante : un chiffre d'affaires trimestriel en hausse de 26 % à 15 milliards de dollars et un bénéfice attendu en 2019 de 22 milliards de dollars.

« Si la FTC ne protège pas les consommateurs, c'est au Congrès de le faire »

Un des enjeux de la décision de la FTC concerne les restrictions dont elle a assorti l'amende : selon le *New York Times* et le *Wall Street Journal*, Facebook devra se plier à un contrôle plus strict de ses pratiques en matière de respect de la vie privée mais les remèdes imposés par

l'autorité ne remettent pas en cause la façon dont l'entreprise collecte les données. C'est parce que ces sanctions ne sont pas assez fortes que deux démocrates ont voté contre la décision au sein de la FTC, trois républicains votant pour.

La partie n'est toutefois pas terminée, ont rappelé certains démocrates : « *La FTC a donné à Facebook un cadeau de Noël avec cinq mois d'avance (...) Cette sanction ne les fera pas réfléchir sur leur responsabilité dans la protection des données de leurs utilisateurs* », a écrit M. Cicilline, avant de menacer : « *Si la FTC ne protège pas les consommateurs, c'est au Congrès de le faire.* » En effet, le démocrate fait partie du comité antitrust de la Chambre des représentants qui a convoqué en audition, mardi 17 juillet, des représentants de Facebook, de Google, d'Apple et d'Amazon.

Par Alexandre Piquard Publié le 13 juillet 2019